

# **BASTIONS ELS 2022**

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COURSE**

### **Article 01%, article 01.)**

OCISPORT SERVEIS ESPORTIUS SL organise trois courses qui auront lieu les 5 et 6 juin 2021 dans le cadre de l'événement Els Bastions® SkyRaces.

## **DESCRIPTION DES ESSAIS**

### **Article 02.a.**

Ultra Els Bastions®: course circulaire à pied d'environ 76km et 5.451m de pente positive et 5.451m de pente négative approximativement avec départ et arrivée à Ribes de Freser qui permet de couronner les plus hautes montagnes de la Vall de Ribes.

**b.** Marathon Els Bastions®: course circulaire à pied d'environ 51km et 2.786m de pente positive et 2.786m de pente négative approximativement au départ et à l'arrivée à Ribes de Freser qui vous permet de découvrir l'une des montagnes les plus emblématiques de la Vall de Ribes, les Torreneules.

**c.** Trail Els Bastions®: course à pied de 29 km et 1 621 m de pente positive et environ 1 621 m de pente négative au départ et à l'arrivée à Ribes de Freser.

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'Ultra, le Marathon et le Trail sont des tests exigeants qui se déroulent en semi autonomie au milieu de la montagne avec quelques sections nocturnes. Nous conseillons aux participants d'avoir une très bonne condition physique et d'avoir de l'expérience dans ce type de tests. Les participants doivent être prêts à gérer des conditions de course parfois difficiles et un état physique ou mental dérivé d'une grande fatigue.

### **Article 03.)**

Âge minimum: Pour pouvoir participer à l'un des tests, vous devez être majeur le jour de la course.

### **Article 04%.**

Déclaration du coureur : Pour valider l'inscription, il est indispensable d'accepter le règlement et d'exonérer les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident ou de blessure corporelle subie pendant la compétition ou après. Cette déclaration sera faite en ligne lors de l'inscription.

### **Article 05%, article 05.)**

Assurance: Les participants qui n'ont pas de licence fédérative équivalente à celle de la FEEC de type C ou supérieur sont tenus de souscrire l'assurance au moment de l'inscription qui sera traitée par la même organisation. Les participants qui disposent d'une licence fédérative équivalente à la FEEC de type C ou supérieur peuvent également contracter, s'ils le souhaitent, cette assurance au moment de l'inscription.

### **Article 06%.**

Droit à l'image : Tous les participants aux quatre courses autorisent l'organisation et ses commanditaires à utiliser et à publier librement toute photographie ou vidéo enregistrée dans le cadre de la course.

### **Article 07.)**

Inscription :

- a. L'inscription ne peut se faire que sur le site officiel Els Bastions® (<http://www.elsbastions.com>).
- b. Le paiement ne constitue qu'une pré-inscription. Une inscription est considérée comme validée si les documents nécessaires ont été reçus et sont corrects.
- c. Aucun changement de propriétaire ne sera accepté dans les inscriptions.

### **Article 08%.**

Annulation de l'inscription: L'inscription implique la réservation du lieu et seule une partie du montant sera restituée dans les cas suivants:

a. L'organisation propose une assurance annulation dans laquelle 100% de l'inscription sera retournée à tous les coureurs qui ont contracté ledit service et ont présenté un document prouvant la gravité et / ou une cause supérieure du retrait. Ce remboursement ne sera effectué que jusqu'à 15 jours avant le début du test. Après cette date, aucune inscription ne sera remboursée. Le but de l'assurance annulation contractée est de permettre le remboursement intégral du dossard, dans le cas où un participant demande d'annuler son inscription exclusivement pour les raisons suivantes: • Blessure continue qui empêche la participation au test. • Un accident, une maladie grave, un accident grave ou le décès du coureur. • Une maladie grave qui nécessite une hospitalisation, un accident grave ou le décès de son conjoint ou conjoint de fait ou de ses ascendants ou descendants au premier degré en les 30 jours avant l'événement ou pendant l'événement. • Une grossesse du coureur inscrit ou la naissance d'un bébé dans les 15 jours avant ou après la course. • Avoir souffert du Covid-19 avant 30 jours avant l'événement et qui empêche d'assister à l'événement. • Être confiné en raison du Covid-19 par ordre gouvernemental au moment de l'événement ou avant 15 jours. • Appel en tant que témoin ou jury devant un tribunal pénal ou civil. • Citation en tant que membre d'un bureau de vote. • La présentation aux examens des oppositions officielles. • Les dommages graves causés par l'incendie, l'explosion, le vol ou par la force de la nature, dans sa résidence principale ou dans ses locaux professionnels si l'assuré y exerce une activité économique et que sa présence est impérativement nécessaire. • En raison du licenciement de l'assuré. Dans les annulations liées à la santé, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin confirmant la contre-indication de la participation à la course ou tout autre type de documentation officielle. Pour toute autre cause d'annulation doit être dûment justifiée par des documents officiels prouvant l'accord. L'annulation d'une inscription ou la non-participation à la course à laquelle vous êtes inscrit ne vous permet pas de bénéficier d'une priorité d'inscription dans les années ultérieures.

b. Aucune garantie d'annulation: • Jusqu'au 28/2/2021, 50% seront remboursés. • Du 1/3/2021 au 30/4/2021, 30% seront retournés • A partir du 1/5/2021, aucun remboursement ne sera effectué. Seulement les demandes de remboursement d'annulation envoyées avant le 1/05/2021 seront acceptées. Dans les deux cas, afin de bénéficier des abonnements, vous devez envoyer un e-mail à [info@ticketoci.net](mailto:info@ticketoci.net), en indiquant le nom et le prénom du coureur et en demandant l'annulation. Les retours seront effectués sur la même carte de crédit que celle utilisée pour le paiement.

## **CONDITIONS DE COURSE**

### **Article 09%.)**

Dorsales:

- a. Le numéro est personnel et non transférable.

- b. Il est obligatoire de présenter une pièce d'identité avec photo pour retirer le dossard.
- c. Pendant la course, il doit toujours rester visible.
- d. Le numéro de dossard (et les cadeaux) ne sera pas envoyé à l'adresse du coureur.

**Article 10.)**

Coupures d'horaire: Il y a plusieurs heures limites indiquées sur le site officiel Els Bastions®. Ces horaires peuvent être modifiés à tout moment par l'organisation. Les coureurs qui souhaitent continuer le parcours, même s'ils ont dépassé les heures limites, le feront en dehors de la course et sous leur propre responsabilité, après avoir retourné le numéro à l'organisation.

**Article 11.)**

Points de contrôle:

- a. Il est obligatoire de s'enregistrer à tous les points de contrôle prévus à cet effet, départ et arrivée inclus.
- b. Chaque participant devra suivre l'ensemble de l'itinéraire sans sauter aucun point de contrôle.

**Article 12%, article 12.)**

Sacs de vie: Les participants de l'Ultra recevront au moment de la livraison du dossard un sac (vert), d'une capacité d'environ 12 litres, dans lequel ils pourront mettre le matériel (non obligatoire) qu'ils jugent nécessaire. • Sac vert - Exclusif pour l'approvisionnement de Núria (km25,5). Il doit être livré avant 06h le samedi 6. L'organisation transportera les sacs aux stations de rafraîchissement choisies et les retournera à Ribes de Freser une fois utilisés.

**Article 13.)**

Matériel obligatoire : 2 listes ont été établies : Matériel A obligatoire pour tous sans exception dès le début et Matériel obligatoire B variable en fonction des prévisions météorologiques et/ou du niveau du participant. Les listes qui suivent déterminent les minimums qui ne tiennent pas compte des facteurs individuels de chaque courtier. Par conséquent, le choix final du matériel est une responsabilité qui appartient uniquement au participant.

**Matériel A:** Matériel obligatoire que tous les coureurs sans exception et quelles que soient les conditions météorologiques, devront transporter tout au long de la course:



## ELS BASTIONS®

MATERIAL OBLIGATORIO	ULTRA	MARATHON	TRAIL
Teléfono móvil cargado y encendido durante toda la prueba	✓	✓	✓
Frontal con pilas (o frontal) de recambio	✓	✓	
Manta térmica	✓	✓	
Chaqueta paraviento	✓	✓	✓
Silbato	✓	✓	
Gorra o similar	✓	✓	
Recipiente para líquidos	✓	✓	
Dinero en efectivo (10€)	✓	✓	✓

### MATERIAL OPCIONAL\*

- Pantalones impermeables
- Chaqueta impermeable con capucha
- Camiseta térmica
- Guantes
- Grampones

\*Durante el briefing se comunicará oficialmente si el material opcional será obligatorio y a partir de qué momento, si procede.

**Matériel B:** Matériel qui sera obligatoire en fonction des conditions météorologiques prévues pour le jour du test et / ou du niveau du participant: • Pantalon imperméable. • Veste imperméable avec capuche. • Chemise thermique. • Gants. • Grampones. Pendant le briefing (lieu et heure de vérification dans le programme), il sera officiellement communiqué si le matériel B sera obligatoire et à partir de quelle heure, le cas échéant. Tous les courtiers devront avoir préparé et en parfait état tous les produits de cette liste, au cas où ils sont finalement obligatoires. L'organisation peut placer des contrôles généralisés ou aléatoires à différents points de l'itinéraire pour la vérification de ce matériel.

### Article 14.)

Pénalités : Tout participant qui encourt l'un des défauts suivants peut être disqualifié par le membre de l'organisation qui le juge approprié :

DESCRIPTION DU DÉFAUT	PÉNALITÉ
Défaut d'aider une autre personne	Disqualification
Abandon sans avoir avisé l'organisme au moment de l'abandon	Disqualification
Donner le dossard / puce à une autre personne pour le soulager pendant une partie du test ou pour l'effectuer en entier	Disqualification des deux coureurs

DESCRIPTION DU DÉFAUT	PÉNALITÉ
Quittez l'itinéraire balisé en réduisant la distance de l'itinéraire	Disqualification
Ignorer un contrôle d'étape	Disqualification
Afficher un comportement antisportif devant d'autres athlètes, spectateurs ou membres de l'organisation	Disqualification
Absence d'équipement obligatoire ou refus d'effectuer une inspection des matériaux	Disqualification
Laisser tout type de déchets le long de la route ou endommager de quelque manière que ce soit l'environnement naturel et humain	1 heure : 1er avis Disqualification : 2e avis
Quittez l'itinéraire balisé SANS couper la distance de l'itinéraire	Évalué selon les motifs

**Article 15%, article 15.)**

Abandon obligatoire : L'organisation peut momentanément arrêter un coureur ou le forcer à quitter la course s'il estime que son état met en danger son intégrité physique ou sa sécurité.

**Article 16%.**

Abandon volontaire : Sauf en cas de blessure, il n'est possible d'abandonner la course qu'à un point de contrôle. Si ce point n'est pas accessible en véhicule, le coureur devra accéder par ses propres moyens au point d'évacuation le plus proche. Il est interdit de quitter l'itinéraire balisé sans en avoir informé l'organisation et, par conséquent, sans y être dûment autorisé. Il est obligatoire de s'inscrire s'il s'agit d'un point de passage.

**Article 17%.**

Météorologie : En cas de mauvaises conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de neutraliser la course, de modifier le parcours, les heures limites, l'heure de départ et même de l'annuler.

**Article 18%.**

Suspension du test en raison de la pandémie de COVID19 ou d'une autre cause de force majeure. En cas d'annulation totale ou de report de l'événement par ordre gouvernemental en raison de la pandémie de Covid-19, les conditions suivantes s'appliqueront (à choisir par chaque participant): • Transfert d'inscription à l'édition 2022. • Remboursement de 85% du total de l'inscription à ceux qui n'ont pas d'assurance annulation contractée et 100% à ceux qui ont une assurance annulation contractée. • Le montant payé pour l'assurance ne sera pas remboursé en pas de cas. • En cas de report du test, les participants qui n'ont pas d'assurance annulation peuvent céder leur inscription à un collègue, mais ils ne pourront pas récupérer le montant de l'inscription s'ils ne souhaitent pas / peuvent participer aux nouvelles dates alternatives.

## **CONDITIONS D'APRÈS-COURSE**

### **Article 19%, article 19.)**

À la ligne d'arrivée, les coureurs auront un service de rangement de vêtements.

## **CATÉGORIES ET PRIX**

### **Article 20.)**

Catégories: Les catégories suivantes seront établies à la fois hommes et femmes: • Absolu (à partir de 18 ans) • Veteran@s (à partir de 40 ans) L'âge dans la catégorie des anciens combattants sera celui que les participants auront au 31 décembre 2021.

### **Article 21.)**

Prix : Les prix doivent être retirés aux heures prévues. En aucun cas ils ne seront envoyés à l'adresse du coureur qui ne les a pas récupérés. • Classement général des prix: Trophée pour les trois premiers hommes et femmes des épreuves. • Classement des prix par catégories: Cadeaux pour le premier homme et la première femme des épreuves à l'exclusion de ceux de l'absolu.